



PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 23 mars 2015

L'an deux-mil-quinze, le 23 du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, BESNARD Christelle, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, DEMION Pierre-Yves, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, HERMENIER Stéphane, MARTEAU Josette, BARILLÉ Christian, DOUBLARD Isabelle, BARREAU Bruno, COLLARD Cynthia.

Absent(s) excusé(é-s) : Néant

Absent(s) : Néant

Madame Sylvie PRATS est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

FINANCES LOCALES

1. Approbation du compte de gestion « Lotissement » 2014 ;
2. Approbation du compte administratif « Lotissement » 2014;
3. Affectation de résultat 2014 sur 2015 – budget « Lotissement »;
4. Approbation du budget primitif « Lotissement » 2015 ;

5. Approbation du compte de gestion « Commune » 2014 ;
6. Approbation du compte administratif « Commune » 2014;
7. Affectation de résultat 2014 sur 2015 – budget « Commune »;
8. Approbation du budget primitif « Commune » 2015 ;

9. EVS Nord Saumurois – demande de subvention communale

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

10. SIEML – Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales
- ...

Intervention de M. BLOUDEAU de l'EURL BF Usinage pour distribuer une lettre ouverte aux membres du conseil municipal.

Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ, inspecteur divisionnaire du centre des finances publiques de Saumur Municipale est présent.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PRATS est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/02/2015

Monsieur BARILLÉ apporte quelques précisions :

Suite à la publication de la réponse de M. SOURDEAU à sa lettre ouverte, M. BARILLÉ déplore que cette dernière ne soit pas publiée elle aussi, la considérant comme pièce manquante.

Concernant la réponse de M. SOURDEAU, M. BARILLÉ conteste les éléments évoqués s'agissant de l'ancien Maire M. Philippe MACÉ et souhaite qu'ils soient retirés.

M. BARILLÉ précise qu'il n'a jamais soutenu le fait que le PADD est un document opposable, ce que ne conteste pas M. SOURDEAU.

M. BARILLÉ précise qu'il ne s'agit pas de la chambre d'agriculture mais de la commission agriculture du conseil municipal de la Commune de Longué-Jumelles. Aussi, s'agissant du projet de carrière au Youïs ce n'est pas de la société TPPL mais de la société LAFARGE qui est en question.

M. BARILLÉ soutient que la commune a une part de compétence dans la fiscalité professionnelle.

Précisions de Madame Doublard concernant la répartition géographie des activités. Activités para-agricoles au nord de la ZA des bois de mont et plus artisanales au sud de la ZA.

Concernant l'adoption des groupe de travail, et notamment le fait qu'il lui a été refusé d'intégrer le groupe de travail sur Vivy 2, du fait que son mari président de l'ADPV fait partie du groupe de travail. Madame Doublard exprime son sentiment d'être dans une position injuste vis-à-vis d'autres conseillers municipaux qu'elle nomme, à savoir Madame FRAYSSINES et Madame MARTEAU au vu de leur engagement associatif. Madame Doublard précise que cette observation n'a rien de personnelle.

Le conseil prend acte de ces précisions.

Madame le Maire précise qu'à l'avenir les procès-verbaux seront d'un volume plus raisonnable.

DCM N° 2015-03-028 - Approbation du compte de gestion Lotissement 2014

M. GONZALEZ explique les grands principes et documents budgétaires ainsi que leurs modalités de vote.

Monsieur BAUDOUIN présente l'historique du budget lotissement.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du budget lotissement pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM N° 2015-03-029 - Approbation du compte administratif « Lotissement » 2014

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur BAUDOUIN présente le compte administratif « Lotissement » 2014 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	- 17 657.56 €
Résultat de clôture à reporter	- 17 657.56 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 26 675.01 €
Résultat de clôture à reporter	+ 26 675.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- **APPROUVE** le compte administratif du budget « Lotissement » 2014
- **DONNE** tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2015-03-030 - Affectation de résultat de « lotissement 2014 » sur « lotissement 2015 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- **Affectation du déficit de fonctionnement de 17 657.56 € au compte R 002;**
- **Affectation de l'excédent d'investissement de 26 675.01 € au compte R 001.**

DCM N° 2015-03-031 - Approbation du Budget Primitif « Lotissement » 2015

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif « Lotissement » 2015 qui est équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
002	17 657.56 €	Chapitre 042	26 675.01 €
Chapitre 65	9 017.45 €	Chapitre 77	175 735.00 €
Chapitre 67	175 735.00 €		
TOTAL	202 410.01 €	TOTAL	202 410.01 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 040	26 675.01 €	001	26 675.01 €
TOTAL	26 675.01 €	TOTAL	26 675.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le Budget Primitif « Lotissement » 2015.
- **DONNE** tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2015-03-032 - Approbation du compte de gestion « Commune » 2014.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 18 vote pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du budget « Commune » pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM N° 2015-03-033 - Approbation du compte administratif « Commune » 2014.

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Il est fait présentation du compte administratif « Commune » 2014 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 468 638.91 €
Recettes	1 865 957.68 €
Résultat de l'exercice	397 318.77 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 202 165.84 €
Résultat de clôture à reporter	599 484.61 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	515 959.04 €
Recettes	541 059.92 €
Résultat de l'exercice	25 100.88 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 21 269.93 €
Résultat de clôture à reporter	46 370.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 17 pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget « Commune » 2014
- **DONNE** tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2015-03-034 - Affectation de résultat de « Commune » 2014 sur « Commune » 2015

Monsieur GONZALEZ explique au conseil qu'il apparait un excédent en fonctionnement de 599 484.61 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Investissement recettes au c/1068: 400 000 €
- Fonctionnement recettes au c/ R002 : 199 484.61 €

DCM N° 2015-03-035 – Approbation du Budget Primitif « Commune 2015 »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Commune 2015 qui est équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	752 400.00 €	002	199 484.61 €
Chapitre 012	725 000.00 €	Chapitre 013	30 000.00 €
023	167 738.92 €	Chapitre 70	132 250.00 €
Chapitre 65	260 500.00 €	Chapitre 73	1 028 096.00 €
Chapitre 66	26 781.69 €	Chapitre 74	507 440.00 €
Chapitre 67	3000.00 €	Chapitre 75	38 000.00 €
		Chapitre 77	150.00 €
TOTAL	1 935 420.61 €	TOTAL	1 935 420.61 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 16	133 743.83 €	001	46 370.81 €
Chapitre 20	274 700.00 €	Chapitre 021	167 738.92 €
Chapitre 21	469 335.90 €	Chapitre 10	473 670.00 €
TOTAL	877 779.73 €	Chapitre 13	120 000.00 €
		Chapitre 16	70 000.00 €
		TOTAL	877 779.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 17 pour :

- **APPROUVE** le Budget Primitif « Commune 2015 ».
- **DONNE** tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2015-03-036 - Subvention communale à l'EVS Nord Saumurois

Madame SABIN présente la demande de subvention de l'EVS Nord Saumurois et précise qu'elle est calculée au prorata des habitants.

Il est précisé que le montant prévu dans la DCM N° 2015-02-022 est modifié. Le montant de la subvention passe de 4 500.00 € à 3 616.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention communale à l'EVS Nord Saumurois d'un montant de 3 616.00 €
- **PRÉCISE** que cette subvention sera versée en 4 fois.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2015-03-037 - Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public.

Monsieur SOURDEAU donne lecture du courrier de Jean-Luc DAVY président du SIEML en date du 25/02/2015.

- VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1er février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

- VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,
- VU la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,
- VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

QUESTION DIVERSES :

Report des vice-présidents des commissions municipales

Commission « Communication – Information – Accueil – Culture », Vice-présidente Mme Anne HOTTON

25 février 2015 : réunion SMIPE à Bourgueil

Vote budget primitif

Accès payant pour les professionnels en déchèterie

Demande de conteneur aux ateliers techniques.

Harmonie de Vivy

7 mars 2015, concert harmonie. Très belle prestation.

L P O

2 prestations au plan d'eau des Monteaux. Une quarantaine de personnes sont venues admirer les oiseaux.

Réunion site internet 16 mars 2015

Terre de Pixels a présenté à la commission la page d'accueil. Quelques modifications restent à faire. Maintenant, il faut lui envoyer des articles pour les différentes mises en page. Jean-Claude SOURDEAU a déjà envoyé la page « urbanisme ».

21 mars 2015 – Paroisse :

2 jeunes de la paroisse sont venus présenter leur projet de voyage en Arménie afin d'avoir une subvention pour leur voyage. Le but est d'aider une religieuse qui accueille près de 850 enfants pendant la période estivale. Ayant déjà voté les subventions, la mairie ne peut rien donner mais se charge de faire de la publicité en distribuant des bons de souscription. Dossier très bien préparé.

Commission « Voirie – Environnement – Site des Monteaux – Signalétique », Vice-président Jean-Pierre BOURDIN - Réunion voirie (19 /03 /2015)

1. Visite des ateliers techniques

2. Etats des routes et chemins :

Chemins à revoir rapidement :

- Rue des chevreuils (chemin Mr Calmet)
- La levée de la folie
- Route des Bassauges (partie campagne)
- Le chemin de la pelouse sera remis en état pendant les travaux rue Montesquieu.

- Quelques chemins sont à [déraser](#) et re-profiler, ce sera un travail sur plusieurs années, nous travaillerons par zones et en fonction des priorités.
- Quelques arbres risquent d'être dangereux : petite Martinière vers Archeval et 2 sapins près de Rabault.

3. Programme fleurissement 2015 :

Cyrille Talon propose de faire des plantations de différents niveaux dans les bacs gris, il veut mettre de la hauteur et du volume, insister sur les couleurs chaudes.

Il souhaiterait mettre en place un fleurissement plus durable sur notre commune (+ de vivaces et mettre du paillage), mettre des bulbes. Pour cette année, les massifs de la rue des Saudières et devant le terrain de cross seront replantés.

4. Sécurisation rue des 3 cocardes :

- Les instituteurs stationneront leurs voitures dans la cour de la cantine
- Voir pour l'achat d'un panneau plus ludique pour les sorties d'écoles.
- Réflexion sur la signalétique « trajet Falienor »

5. Mutualisation :

Le Maire informe de la réflexion sur les mutualisations possibles au niveau des 7 communes du SIVM (mutualisation du matériel, groupement d'achat pour les pierres, engrais, terreaux....).

6. Questions diverses :

- Noël Baudouin informe du changement de réglementation des panneaux publicitaires notamment sur le rond-point de la ronde, le PNR présentera cette nouvelle réglementation à la prochaine réunion voirie.
- L'agglomération a donné 90 arbustes (Fresnes, cornouillers, églantiers) ils seront plantés le long de l'Authion, au gué d'arcy et au plan d'eau.

Maisons fleuries, Mme Christelle BESNARD

Premier Allonnes.

Madame Charrier quatrième.

Madame Chantreau onzième.

Commission « Sports », Vice-président M. Thierry NAUDIN

Le marché de Producteurs de Pays se tiendra sur la place de l'église le dimanche 12 Avril de 9H00 à 13H00.

Répartition des flyers

- MPP de Longué (Isabelle Doublard)
- Vide-grenier Vivy par Vivy Festif (Thierry Naudin)
- Cahier des écoles (Thierry Naudin)
- Boîte à lettres Bourg + lotissements (Joyeux Retraités)
- Boîtes à lettres hameaux éloignés
 - Saudières (Marjorie Frayssines)
 - Moulin à Vent (Sylvia Broisier)
 - Hautes rivières, vieux bourg, Pichonnière (Sophie Sabin)
 - Port, Présaie, Basses rivières (Isabelle Doublard)
 - Ciron (Bruno Barreau)
 - Oucheraie, La Ronde, Perray (Anne Hotton)

Mise en place le dimanche matin. Ludovic Pot, Stéphane Hermenier, Jean-Claude Sourdeau, Thierry Naudin se retrouveront le dimanche matin pour monter quelques tentes du comité des fêtes (stand animatrice, « buvette » + les producteurs qui souhaitent)

Une expo du PNR intitulée « Ceux qui nous nourrissent » sera mise en place dans la bibliothèque du Vendredi 3 au dimanche 12 Avril

Une réunion est prévue avec Mme Mounier le vendredi 3 Avril à 15H30 pour régler les derniers points.

Association – demande de matériel :

Une nouvelle procédure sera en mise en place prochainement pour la demande de matériel communal des associations.

Saumur Agglo – Commune nouvelle

Madame le Maire rappelle qu'une réunion d'information et d'échange sur le thème des Communes Nouvelles aura lieu le Jeudi 2 avril 2015 à 18 heures au Pôle Culturel à Saumur, à laquelle l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération sont conviés.

Ecole privée du sacré cœur – réforme des rythmes scolaires

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame TULANE, directrice de l'école privée du sacré cœur et de Madame PASSIANT Céline, présidente de l'OGEC, expliquant pourquoi elle n'appliquerait pas la semaine de 4,5 jours à la prochaine rentrée scolaire 2015-2016.

Commerce local

Monsieur GARNIER, gérant de la supérette « CPRATIC » a pour projet de mettre en place un distributeur de pizza automatique et de boisson fraîche sans alcool à gauche du magasin incrusté dans le muret. La réfection de la façade est aussi en projet avec une finition bois du magasin « CPRATIC » (ton pierre) avec 2 vitrines éclairées incrustées avec volet roulant.

Sécurité :

La réunion publique « voisins vigilants » se déroulera le jeudi 7 mai 2015 à 18h30 à l'espace de loisirs des Bassauges.

Marché ambulant :

Un marchand de fruit ambulant sera présent sur la place de l'église le mardi matin pour vendre des fruits et légumes. Une autre personne proposera une vente de vêtement les mêmes jours que le camion outiror.

Centre de loisirs :

Suite à la fermeture les mercredis depuis les vacances de février des centres de loisirs d'Allonnes et Neuillé, Mme Collard a été interpellée par un parent lui expliquant l'option de mettre ses enfants à Saumur et demandant si la commune était prête à participer financièrement en cas de demande de la ville de Saumur. Madame le Maire explique qu'il serait préférable de demander aux assistantes maternelles qui ont besoin de travailler.

Madame le Maire précise qu'une réunion d'information avec les assistantes maternelles aura lieu le 26/03/2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 04 mai 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Délibérations du 23 mars 2015

Numéro	Date	Objet
2015-03-028	23/03/2015	Approbation du compte de gestion Lotissement 2014
2015-03-029	23/03/2015	Approbation du compte administratif Lotissement 2014
2015-03-030	23/03/2015	Affectation de résultat de « lotissement 2014 » sur « lotissement 2015 »
2015-03-031	23/03/2015	Approbation du Budget Primitif « Lotissement » 2015
2015-03-032	23/03/2015	Approbation du compte de gestion Commune 2014
2015-03-033	23/03/2015	Approbation du compte administratif Commune 2014
2015-03-034	23/03/2015	Affectation de résultat de « Commune » 2014 sur « Commune » 2015
2015-03-035	23/03/2015	Approbation du Budget Primitif « Commune 2015 »
2015-03-036	23/03/2015	Subvention communale à l'EVS Nord Saumurois
2015-03-037	23/03/2015	Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
BARILLÉ Christian <i>Conseiller municipal</i>	
DOUBLARD Isabelle <i>Conseillère municipale</i>	
BARREAU Bruno <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	